

Montreuil, le 23 Juin 2016



PROJET DE LOI « TRAVAIL » - RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL

LA CGT, SYNDICAT DE LUTTE HONNÊTE ET RESPONSABLE !

Ils ont beau employer tous les moyens possibles et inimaginables, l'opinion publique n'a pas modifié son jugement : la CGT reste l'outil de classe et de masse pour changer en profondeur une société assujettie aux choix libéraux. Projet de loi Travail, Décret socle, CCN, Accords d'entreprises : ils ne sont quittes sur rien.

DÉCRET SOCLE-CCN-ACCORDS D'ENTREPRISES

Le gouvernement, le patronat et la direction SNCF n'ont pas réussi à atteindre leurs objectifs. Malgré les fourberies, les tromperies et les manœuvres avec certaines fédérations ils ont été obligés d'en rabattre.

Sur le projet de loi travail la montée en puissance de certaines corporations dont la nôtre, a contraint le gouvernement à accorder des avancées professionnelles.

Comme pour les intermittents du spectacle, les routiers ou le secteur aérien, dans le ferroviaire la précipitation pour accéder à un accord d'entreprise proche du RH, issu de la mobilisation des cheminots, décrit l'affolement d'un gouvernement aux abois, d'un patronat loin d'être à l'aise.

Une Fédération CGT des Cheminots lucide, responsable et combative.

CE QUI A BOUGÉ PAR L'ACTION PENDANT LES NÉGOCIATIONS !

Avant le 9 mars, entrée des cheminots dans le conflit, le patronat avait notamment la volonté de :

- Restreindre le nombre de repos double, de samedis-dimanches...
- Abolir le 19/6 ;
- Instaurer des prises et fins de service délocalisées avec temps de trajet imputé sur le temps personnel ;
- Sédentariser les personnels affectés au TER ;
- Augmenter toutes les durées de travail ;
- Remettre en cause la programmation des agents en roulement ;
- Imposer une réglementation différenciée selon l'activité ou le produit ;
- Monétiser les contraintes et la dégradation des conditions de vie et de travail ;

L'entrée en lice de la Fédération CGT des Cheminots dans un mouvement reconductible par 24h, après les séquences de grèves carrées, d'une manifestation nationale rassemblant 15 000 cheminots actifs et retraités, puis des appels à 48h toutes les semaines et notre engagement sans faille sur le projet de loi Travail ont contraint le gouvernement et le patronat à trouver une porte de sortie avec ceux qui avaient sacrifié l'entreprise SNCF en 2014.

La caution de l'UNSA et de la CFDT pour assumer une compromission sur la réglementation du travail et, à venir, les métiers, était plus qu'urgente pour nos adversaires patronaux et politiques.

Ce camouflet, opéré dans les salons feutrés du ministère les 25 et 28 mai et dont les textes étaient annoncés comme définitifs, n'a pas résisté à la pression du rassemblement organisé par la CGT le 06 juin. La délégation CGT a pu profiter du rapport de force construit par les cheminots partout en France pour faire reculer la direction sur ses prétentions.

Pour autant, l'engagement de signature précipitée de deux OS a empêché de faire aboutir les revendications de la base commune.



Au sortir de la négociation marathon des 6 et 7 juin il en ressort, entre autres :

- Art 49 : la consultation des IRP de proximité est obligatoire ;
- Art 6 : la programmation des agents en roulement de service reste à l'identique au RH actuel, de plus les agents en Fac ont systématiquement un tableau de programmation des repos.
- Art 3 et 4 : Les temps contraints sont comptabilisés à l'identique et améliorés par la prise en compte des temps de passage de consignes.
- Maintien de l'ensemble des dispositions applicables aux agents SUGE et médicaux – sociaux (sauf dispositions nouvelles plus favorables).
- Amélioration des compensations de travail de nuit ;
- Possibilité pour les agents refusant le forfait jours (instauré par l'accord de branche signé par UNSA-CFDT-CFTC) d'être soumis au régime roulant ou sédentaire selon leur utilisation.

Devant l'inflexibilité avérée de ce gouvernement, aux relents peu reluisants et donnant quitus au patronat du ferroviaire, se posait le choix du droit d'opposition aux différents accords : branche et entreprise.

Le comportement de certaines fédérations, les raccourcis pris par d'autres ont amené la CGT à livrer toutes les informations, comme depuis le début du conflit, aux cheminots.

Ainsi, s'opposer à la CCN, c'est pour les **cheminots des Entreprises Ferroviaires et filiales** :

- Prendre le risque de ramener leurs conditions de vie et de travail au mieux au niveau de l'accord fret de 2008, signé par CFTC, UNSA, CFE-CGC. C'est probablement voir cet accord, déjà notoirement insuffisant, dénoncé par le patronat pour ne faire demeurer que le décret socle. C'est par ailleurs ne pas empêcher les dispositions régressives de ce décret socle de s'appliquer, l'accord de branche ne faisant, sur de nombreux points, que les reprendre.

C'est pour les cheminots de la SNCF :

- Donner un prétexte à la direction SNCF (au regard d'une concurrence qu'elle organise elle-même) pour remettre en cause, avec le soutien des OS qui lui sont proches, le fruit de la mobilisation des cheminots de l'entreprise.

S'opposer à l'accord d'entreprise c'est :

- Remettre en cause le fruit de la mobilisation des cheminots en les ramenant à l'accord de branche ou au décret socle en cas d'opposition aux deux accords.

Quelle(s) OS sérieuse (s) peut prendre la responsabilité de proposer aux cheminots du public et du privé le décret socle applicable à tous ?

La Fédération CGT des cheminots a donc de nouveau consulté ses instances et celles-ci ont décidé de ne pas exercer leur droit d'opposition aux différents accords. La stratégie de la terre brûlée n'est pas la conception CGT du syndicalisme.

Pour autant ceux-ci doivent évoluer et seul le rapport de forces pourra venir à bout de dispositions novices inscrites dans les textes actuels.

En ce sens nous appelons les cheminots à débattre partout des suites à donner au mouvement social qui est loin d'être fini. D'autres volets de la CCN et le devenir du Service Public ferroviaire sont en jeu.

Malgré les attaques incessantes des forces politiques adhérentes au libéralisme débridé, relayé par ses chiens de garde médiatiques, malgré la soumission de certains responsables confédéraux et fédéraux et malgré un patronat jouissant de tous ces ingrédients, les militants CGT n'ont jamais laissé un salarié, un cheminot sur le bord du chemin quel que soit son grade et sa filière professionnelle.

Des organisations syndicales voudraient condamner les cheminots à accepter la régression sociale sur ce qu'ils nomment « le principe de réalité ».

D'autres voudraient pousser la CGT à s'inscrire dans leurs choix, sans débat démocratique et sans démarche unitaire.

Pour la CGT, avec force nous réaffirmons : le combat continu !

NOUS VENONS DE LE PROUVER,

UNIS ET MOBILISÉS,

ENSEMBLE LA GAGNE EST POSSIBLE !